

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'AMICALE ISAE-SUPAERO-ENSICA

**Article 1.** La liste des candidats au Conseil d'Administration est adressée à tous les membres trente jours avant la date fixée pour l'Assemblée générale, au cours de laquelle il sera procédé au renouvellement. Cette liste de candidats comportera les candidatures présentées par le Conseil d'Administration, suivies des autres candidatures indépendantes qu'il aura retenues. Néanmoins, toute candidature présentée avant le 31 décembre précédant l'Assemblée générale sous forme d'une lettre au Président et accompagnée des signatures de soutien de dix membres titulaires de l'Association devra obligatoirement figurer sur cette liste. Chaque candidat peut manifester son engagement moral à devenir un membre actif du Conseil d'Administration en signant la charte dont le modèle est en annexe 2.

**Article 2.** Le Bureau du Conseil d'Administration fixe les orientations et suit les actions conduites par les Commissions, il prend les décisions d'intérêt général, gère le budget et le personnel de l'Association, il pilote et contrôle l'activité des permanences. Il rend compte de ses décisions et actions au Conseil d'Administration, qu'il réunit au moins une fois par trimestre, sur un ordre du jour adressé à ses membres par son secrétaire.

**Article 3.** Le Conseil d'Administration approuve les orientations proposées par le Bureau et coordonne les actions qu'il engage dans ce cadre. Il rend compte de sa gestion à l'Assemblée générale des membres. Outre le Bureau, il désigne en son sein les responsables des Commissions spécialisées, à raison d'un Président et d'un Secrétaire pour chacune.

**Article 4.** Les Commissions, créées par le Conseil d'Administration, sont constituées, outre le Président et le Secrétaire désignés parmi les membres de ce Conseil d'Administration, de membres de l'Amicale ISAE-SUPAERO-ENSICA, élus ou non, qu'ils auront cooptés. Cette cooptation sera approuvée par le Conseil d'Administration. Chaque Commission propose au Conseil d'Administration des actions, dans son domaine, et conduit les actions décidées, en s'appuyant sur les permanences. Chaque Commission se réunit régulièrement pour coordonner ses tâches et celles qu'elle confie aux permanences. Les Commissions rendent compte de leur action au Conseil d'Administration. En fonction des objectifs, des Commissions temporaires pourront être créées ; leurs durées et prérogatives seront détaillées dans les comptes rendus du Conseil d'Administration qui les a créées.

**Article 5.** Un Délégué Général de l'Amicale ISAE-SUPAERO-ENSICA est nommé par le Conseil d'Administration, sur proposition du Bureau. Il reçoit un salaire pour cette mission, dont le montant est fixé chaque année par le Bureau, sur proposition du Président. Le Délégué Général exerce sa mission sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration. Il rend compte régulièrement de son action devant le Bureau. Il est invité, en tant que besoin, aux réunions du Bureau, du Conseil d'Administration et des Commissions. Le Délégué Général anime les permanences situées au siège de l'Amicale ISAE-SUPAERO-ENSICA et dans les locaux de l'Institut. Ces permanences peuvent être composées de personnel salarié, dont les contrats sont signés par le Président, après approbation du Bureau.

**Article 6.** Les permanences assurent le secrétariat et les tâches administratives sous la responsabilité du Bureau. Elles assurent également l'accueil des membres qui s'adressent à l'Amicale ISAE-SUPAERO-ENSICA, quelle que soit la nature de leur demande. Elles assistent les Commissions dans l'exécution des actions que ces dernières conduisent.

**Article 7.** Des Correspondants d'Entreprise sont désignés, sur proposition du Président de la Commission Carrières, par le Conseil d'Administration. Le réseau des Correspondants d'Entreprise est animé par la Commission Carrières.

**Article 8.** Des Délégués de Promotion par cursus ingénieur de l'ISAE peuvent être désignés par les membres de l'Amicale ISAE-SUPAERO-ENSICA issus de la dite promotion à la fin de leurs études à l'Institut. La Commission Jeunes Diplômés veille à leur désignation. Le réseau des Délégués de Promotion est animé par la Commission Amitié-Solidarité, qui doit donc être informée de leur nomination. En cas de vacance, la Commission Amitié-Solidarité a la latitude de nommer un ou plusieurs Délégués en attendant que la promotion concernée procède à une nouvelle désignation.

**Article 9.** Des Groupes Régionaux peuvent être constitués. Les Présidents des Groupes Régionaux sont désignés sur proposition du Bureau par le Conseil d'Administration. Les Groupes Régionaux fonctionnent en relation avec la Commission Amitié-Solidarité du Conseil d'Administration, afin d'en faire un relais de la présence de l'Amicale ISAE-SUPAERO-ENSICA dans la région. Sur demande d'un Groupe Régional, le Conseil d'Administration peut décider, dans le cadre du budget de l'Amicale ISAE-SUPAERO-ENSICA, d'une aide matérielle ponctuelle qui peut lui être apportée.

**Article 10.** Dans les pays étrangers, des Consuls peuvent être désignés sur proposition du Bureau par le Conseil d'Administration. Le rôle des Consuls est d'être un relais de l'Amicale ISAE-SUPAERO-ENSICA dans le pays où ils sont nommés, pour les anciens, les élèves et l'Institut. En particulier, ils auront en charge de développer localement les liens et les échanges d'informations entre les membres de l'Amicale ISAE-SUPAERO-ENSICA travaillant ou résidant dans le pays concerné, d'apporter une aide locale en vue de la mise à jour de l'annuaire et de la diffusion d'opportunités d'emploi (vers et en provenance de l'Amicale ISAE-SUPAERO-ENSICA) et de soutenir localement les élèves en stage. Le réseau des Consuls est animé par la Commission Relations Institut et Organisations Professionnelles. Sur demande d'un Consul, le Conseil d'Administration peut décider, dans le cadre du budget de l'Amicale ISAE-SUPAERO-ENSICA, d'une aide matérielle ponctuelle qui peut lui être apportée.

**Article 11.** L'annuaire de l'Amicale ISAE-SUPAERO-ENSICA fait mention des membres élus du Conseil d'Administration, de la constitution du Bureau et des Commissions, des Délégués de Promotion, des Correspondants d'Entreprise, des Groupes Régionaux et des Consuls.

**Article 12.** Le siège de l'Amicale ISAE-SUPAERO-ENSICA est situé 35, rue le Marois à Paris 16<sup>ème</sup>.

**Article 13.** Le présent règlement intérieur peut être modifié lors de l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, par un vote à la majorité des présents. Les annexes au règlement intérieur peuvent être modifiées par un vote à la majorité des présents lors d'une réunion du Conseil d'Administration ; dans ce cas, les modifications apportées seront présentées aux membres lors de l'Assemblée générale suivante.

---

## **ANNEXE 1 au Règlement Intérieur**

---

- Article 1.** Les Commissions créées par le Conseil d'Administration sont :
1. La Commission Relations Institut et Organisations Professionnelles
  2. La Commission Carrières
  3. La Commission Promotion Image
  4. La Commission Amitié Solidarité
  5. La Commission Jeunes Diplômés

**Article 2. La Commission Relations Institut et Organisations Professionnelles**

➔ Objectifs :

- Apport de l'expérience industrielle pour la formation initiale et la formation continue
- Intégration des élèves à l'Association

➔ Relations :

- Relations avec la direction de l'Institut
- Relations avec les élèves et les Bureaux des élèves
- Relations avec la Société des Amis de SUPAERO et de l'ENSTA
- Relations avec le C.N.I.S.F. et autres organisations professionnelles

➔ Activités :

- Echanges d'informations et de réflexions avec la direction de l'Institut
- Participation au Conseil d'Administration et aux Conseils de la Formation et de la Recherche
- Organisation de contacts entre l'Institut et l'industrie
- Organisation d'échanges entre élèves et anciens élèves, en coopération avec la Commission Jeunes Diplômés
- Participation au développement de la formation continue avec la Société des Amis
- Animation du réseau des Consuls

➔ Au sein du C.N.I.S.F. :

- Défense des diplômés d'ingénieur
- Echanges avec les autres écoles
- Relations européennes

**Article 3. La Commission Carrières**

➔ Objectifs :

- Aider et conseiller les membres dans la gestion de leur carrière
- Faire connaître les différentes formations de l'Institut aux employeurs
- Diffuser des offres d'emploi aux membres
- Conseiller les jeunes diplômés dans la recherche de leur premier emploi

➔ Relations :

- Relations avec les entreprises
- Relations avec les cabinets de recrutement
- Relations avec le Service Carrières de l'Institut

➔ Activités :

*Vers les membres de l'Amicale ISAE-SUPAERO-ENSICA :*

- Recherche et mise à disposition de services permettant d'aider les membres dans la gestion de leur carrière
- Conseil individuel à la demande
- Diffusion d'informations sur les offres d'emploi
- Collecte et diffusion d'informations et de statistiques

*Vers les Entreprises :*

- Animation d'un réseau de correspondants d'entreprise
- Diffusion d'informations sur l'Institut et les anciens
- Relations avec les DRH

*Vers les cabinets de recrutement :*

- Visite annuelle de cabinets
- Accord de diffusion d'offres

*A la permanence de l'Association :*

- Accueil personnalisé et information
- Mise en relation avec fournisseurs d'emploi

#### **Article 4. La Commission Promotion Image**

##### ➔ Objectifs :

- Informer sur l'Institut et les anciens
- Participer à la promotion de l'Institut et des diplômes, en relation avec l'Institut
- Exprimer un point de vue ISAE dans les débats professionnels
- Créer un sentiment d'appartenance des anciens à la collectivité ISAE

##### ➔ Activités :

##### *Publications sous forme papier ou électronique :*

- Gestion budgétaire des publications
- Négociation des contrats d'édition et de régie publicitaire

##### *Annuaire des Anciens Elèves :*

- Edition annuelle
- Diffusion aux anciens et aux entreprises

##### *Bulletin :*

- Trimestriel si possible

##### *Newsletter :*

- Fréquence mensuelle ou bimestrielle selon la matière
- Diffusion interne à l'Association
- Vie de l'Association

##### *Interventions publiques :*

- Articles de presse, interviews
- Participations à des colloques

##### *Enquête d'image :*

- Evaluation de l'image de l'ISAE
- Appréciation du sentiment d'appartenance des anciens

#### **Article 5. La Commission Amitié Solidarité**

##### ➔ Objectifs :

- Entretenir le sentiment d'appartenance des anciens à la collectivité ISAE
- Venir en aide à ceux qui en ont besoin

##### ➔ Activités :

- En relation avec les Caisses de Solidarité et de Prêts d'Honneur : identification des membres et des élèves en difficulté et recherche des actions de solidarité adaptées
- Animation du réseau des Groupes Régionaux et du réseau des Délégués de Promotion
- Animation du parrainage, en coopération avec la Commission Jeunes Diplômés
- Activités socio-culturelles

##### *Manifestations internes :*

- Assemblée Générale avec dîner-débat
- Cocktail des Anciens ISAE

##### *Manifestations ouvertes :*

- Conférences et dîners-débats
- Manifestation avec les élèves et l'Institut

##### *Activités à mettre en place :*

- Relais du parrainage au sein de l'Amicale ISAE-SUPAERO-ENSICA
- Contribution au choix des parrains de promotion

##### *Activités générales :*

- Organisation de repas, voyages, rallyes ...
- Visites d'entreprises
- Adaptation aux différentes classes d'âge

##### *Activités de promotion :*

- Animation du réseau des Délégués de Promotion
- Aide à l'organisation de réunions et d'activités de promotion

#### **Article 6. La Commission Jeunes Diplômés, animée par des jeunes diplômés depuis moins de 5 ans**

##### ➔ Objectifs :

- Faciliter l'intégration des jeunes diplômés à l'Amicale ISAE-SUPAERO-ENSICA
- Enrichir les relations avec les élèves
- Contribuer au dynamisme à l'Amicale ISAE-SUPAERO-ENSICA

##### ➔ Activités :

- Organisation d'activités entre les jeunes diplômés et les élèves
- Animation du parrainage, en coopération avec la Commission Amitié Solidarité
- Entretien des relations avec les élèves et les Bureaux des élèves, en coopération avec la Commission Relations Institut et Organisations Professionnelles
- Participation aux travaux des autres commissions

---

## **ANNEXE 2 au Règlement Intérieur - Charte du Conseil d'Administration**

---

Moi ..... membre élu au Conseil d'Administration, j'accepte de donner de mon temps au service des Anciens Elèves de l'ISAE, dans un esprit d'équipe, ainsi que de prendre des responsabilités pour mettre en œuvre les décisions collectives. J'adhère aux objectifs de l'Association qui sont principalement :

1. Apporter l'expérience industrielle des anciens à l'Institut et leur soutien aux élèves.
2. Aider les anciens à la gestion de leur carrière et à la recherche d'emploi.
3. Contribuer à la promotion de l'image de l'Institut et des diplômés ISAE.
4. Entretenir un espace de solidarité et d'amitié entre les anciens.

Dans ce cadre, je m'engage à participer effectivement aux activités de l'Association, à y consacrer le temps nécessaire et à mener à bien les actions qui me seront confiées.

Plus précisément, je m'engage à :

- Participer aux réunions de coordination auxquelles je serai convié.
- Accepter des responsabilités ou des missions dans le bureau ou dans les commissions.
- Mener les contacts, relations ou actions avec rigueur et engagement de résultat vis-à-vis des autres membres.
- Donner de mon temps pour les manifestations, activités ou événements concernant l'Association et l'Institut.
- Contribuer à la promotion de l'image de l'Institut et de l'Association en toute occasion.

Signature :

---

## **ANNEXE 3 au Règlement Intérieur - Chartes du Correspondant d'Entreprise et du Délégué de Promotion**

---

### **Charte du Correspondant d'Entreprise**

Le Correspondant d'Entreprise est au service des membres de l'Association qui le contacteront et il contribue à la promotion de l'image et du diplôme ISAE au sein de son Entreprise. Le Correspondant d'Entreprise s'engage à être le relais de l'Amicale ISAE-SUPAERO-ENSICA dans l'Entreprise, le point d'entrée pour les camarades à la recherche d'informations disponibles sur l'Entreprise et, éventuellement, s'il le désire, l'animateur de la communauté des ISAE de l'Entreprise.

Sa qualité est mentionnée dans l'Annuaire dans la liste par année de sortie et rappelée en tête de son entreprise dans la Liste professionnelle. Il reçoit de l'Amicale ISAE-SUPAERO-ENSICA les informations nécessaires à l'exercice de sa fonction.

Le réseau des Correspondants d'Entreprise est animé par la Commission Carrières.

### **Charte du Délégué de Promotion**

Le Délégué de Promotion consacre une partie de son temps à développer les liens entre ses camarades de promotion et à être au service de ceux-ci, qui le contacteront ou non. Le Délégué de Promotion s'engage à être :

➔ le Relais envers l'Amicale ISAE-SUPAERO-ENSICA

- En favorisant les adhésions (appel et/ou relance des cotisations ...)
- En aidant à la mise à jour de l'annuaire
- En mettant en valeur les différents services que l'Amicale ISAE-SUPAERO-ENSICA peut rendre (annuaire, contacts professionnels, aide pour la recherche d'emploi, petits services et viviers d'informations ...)
- En servant d'intermédiaire pour les camarades de promotion qui auraient besoin des services de l'Association (aide financière, formations, recherche d'emploi, renseignements)
- En guidant les camarades de promotion souhaitant participer à la vie de l'Association sous diverses formes (correspondants d'entreprise, correspondants des bureaux régionaux, membres de commissions, membre du conseil d'administration ...)
- En remontant à l'Amicale ISAE-SUPAERO-ENSICA les informations issues de ses camarades (opportunités d'emploi, « tuyaux » pour les entretiens ou sur des entreprises, remarques sur site Internet, Bulletin, Revue, Annuaire)

➔ le Point de contact pour sa promotion vis-à-vis des entités extérieures

- En ayant une bonne vision des services que l'Amicale ISAE-SUPAERO-ENSICA peut rendre, en en faisant de la publicité et en les proposant le cas échéant

➔ l'Animateur

- Pour des manifestations diverses pour sa promotion et les promotions adjacentes (week-ends de retrouvailles, repas, dîners-débats, cocktails, Assemblées générales, galas et soirées, célébrations)
- En étant à l'écoute des camarades en difficulté
- En créant, si besoin, son propre réseau au sein de sa promotion

Sa qualité est mentionnée dans l'Annuaire dans la liste par année de sortie et rappelée en tête de la liste de sa promotion. Il reçoit de l'Amicale ISAE-SUPAERO-ENSICA les informations nécessaires à l'exercice de sa fonction.

Le réseau des Délégués de Promotion est animé par la Commission Amitié Solidarité.